



Déduction sur la gratification brut mensuelle du stagiaire, en fa

Par **yunesca**, le **05/01/2012** à **02:37**

Bonjour,

Dans le cadre d'un stage sous convention de formation auprès d'un établissement supérieur, une déduction de 10% sur la gratification mensuelle brut du stagiaire objet du contrat, peut elle être versée directement à l'école, sans accord du stagiaire ?

Cet accord de verser 10% de la gratification brut de l'étudiant serait signé entre l'entreprise et l'école seulement, sur un document indépendant de la convention même.

Merci.

Par **P.M.**, le **05/01/2012** à **14:30**

Bonjour,

A priori, un tel accord n'implique pas que la somme en question doive être retenue sur la gratification du stagiaire lequel ne lui est pas opposable sachant que la dite gratification est réglementée par la Loi pour son montant minimum...